

**Annexe I**  
**au Plan stratégique d'ONU-Femmes, 2011-2013**

**Cadre de résultats de développement d'ONU-Femmes**

**1.0 Introduction**

Comme le souligne la Section IV de ce Plan, ONU-Femmes s'engage à fournir des résultats, des cibles, des indicateurs et des références concrets et mesurables dans son Cadre de résultats de développement (Development Results Framework - DRF), en gardant les points suivants à l'esprit :

- a. Les États membres demandent aux organisations des Nations Unies d'utiliser dans leurs documents officiels des données nationales mais comparables sur le plan mondial. ONU-Femmes cherche à satisfaire à cette demande. Il existe d'importantes carences en matière de disponibilité des données nationales dans certains domaines (p.ex. la pauvreté des femmes, la violence contre les femmes, etc.) et de capacités d'analyse de ces données. De ce fait, ONU-Femmes propose, dans les résultats de développement proposés pour chaque domaine cible, de fournir une aide aux pays pour leur permettre de renforcer leurs capacités de génération, d'utilisation et d'analyse des données dans les différents domaines. Cette assistance se fera en coopération avec les instituts statistiques nationaux, les commissions régionales des Nations Unies, et les organisations des Nations Unies.
- b. Il existe un nombre limité de cibles convenues au plan mondial. En l'absence de celles-ci, le DRF identifie des indicateurs et des cibles centrés sur les performances des équipes de pays des Nations Unies ou du système des Nations Unies en matière de réponse aux demandes de soutien émanant des États membres aux niveaux national, régional ou mondial.
- c. Un certain nombre de cibles et d'indicateurs nécessiteront de collecter plus d'informations, concernant notamment la programmation spécifique à laquelle les équipes de pays des Nations Unies (EPNU) apportent un soutien. Des informations préliminaires sur ce point sont disponibles dans : a) l'analyse entreprise par ONU-Femmes des rapports annuels du Coordinateur résident ; b) l'analyse de fond entreprise pour l'évaluation conjointe de la programmation commune sur l'égalité entre les hommes et les femmes ; et c) l'évaluation des capacités sur le terrain. Toutefois, même lorsque des informations préliminaires existent, elles doivent être validées par le dialogue avec chaque EPNU. Pour les cibles basées sur une référence qui reste à confirmer, nous avons indiqué la mention « à établir » et nous les confirmerons avant la fin de l'année 2011.

**2.0 Remarque sur les liaisons entre buts : intrants, produits et résultats**

Comme le montre le tableau suivant, il existe une liaison claire entre les intrants, les produits et les résultats et la réalisation finale des objectifs.

*Les résultats au niveau Résultats s'attachent à venir en appui aux demandes des États membres, pour leur permettre de mettre en œuvre leurs priorités en matière de progrès dans l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines thématiques concernés.<sup>1</sup> Ces priorités concernent des changements dans : (1) l'adoption et/ou la mise en œuvre de législations ou de politiques renforcées ou révisées (p.ex., le cadre normatif) ; (2)*

---

<sup>1</sup> Un certain nombre d'indicateurs comportent des données de référence mondiales pour faciliter le suivi ou ont une source d'information identifiée en-dehors d'ONU-Femmes ; les autres indicateurs nécessitent d'ONU-Femmes de développer des mécanismes de référence et de suivi. Les références et les cibles des résultats seront revues et/ou confirmés durant les 6 premiers mois de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Femmes.

la fourniture de services et les budgets relatifs aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes ; (3) les capacités collectives et l'influence des militants et des spécialistes gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment les groupes représentant les femmes marginalisées ; et (4) la volonté politique et les instances élargies pour faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Niveau de résultat	Type de changement anticipé	Lien avec ONU-Femmes et les partenaires ONU
<b>Objectifs de plan stratégique</b>	<p><i>Changements dans l'accès des femmes aux ressources et aux services en liaison avec l'autonomisation économique, le leadership et la représentation, les urgences en cas de conflit, post-conflit et humanitaires, et la fin de la violence contre les femmes.</i></p> <p><i>Changements dans la responsabilisation des institutions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, avec un accent mis sur les institutions qui déterminent le plan, le budget et les données au plan national, ainsi que le système des Nations Unies et les institutions intergouvernementales des Nations Unies</i></p>	<p>↑</p> <p><b>Contribution plausible</b></p>
<b>Résultats de plan stratégique</b>	<p><i>Changements dans l'introduction, le renforcement et la mise en œuvre des lois et des politiques ; dans la fourniture de services &amp; de budgets ; dans l'influence des militants de l'égalité entre les hommes et les femmes pour intégrer leurs priorités dans les politiques officielles et l'appel à la responsabilisation ; et dans la volonté politique et les instances élargies pour faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes</i></p>	<p>↑</p> <p><b>Contribution importante</b></p>
<b>Produits de plan stratégique</b>	<p><i>Changements dans le développement du militantisme et des capacités, la génération de la connaissance et les preuves, notamment les données, les statistiques et les médias et les outils de communication</i></p>	<p>↑</p> <p><b>Attribution complète</b></p>
<b>Intrants ONU-Femmes</b>	<p><i>Fourniture d'une expertise technique, de ressources, légitimité du système des Nations Unies, espace de dialogue</i></p>	<p><b>Attribution complète</b></p>

*Les résultats au niveau Produits, sont également divisés en quatre catégories, et décrivent les résultats sous la responsabilité directe d'ONU-Femmes et de ses partenaires, au niveau national, régional et mondial. Ils incluent les changements dans les capacités (connaissance, sensibilisation, compétences en matière de mobilisation, ressources, outils) et les changements dans la disponibilité des connaissances concernées, notamment les données/preuves sur les questions touchant à l'égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, les intrants dont ONU-Femmes assure la contribution aux résultats sont également indiqués. Ces intrants sont l'expertise technique, les ressources financières, la mobilisation, la création d'espaces de dialogue et les partenariats, et la légitimité que confère le système des Nations Unies aux efforts visant à faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes.*

Les tableaux suivants présentent chacun des objectifs DRF, ainsi que les résultats, les indicateurs et les cibles associés. Les références sont incluses lorsque des informations sont disponibles.

**Résultats de développement - Objectif 1 : Plus grand leadership et participation des femmes aux décisions qui affectent leurs vies.**

**Indicateurs et objectifs proposés:**

Proportion de sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux et les conseils locaux.

**Objectif proposé :** *D'ici fin 2017, dans au moins 30 % des pays<sup>2</sup> disposant d'un programme des Nations Unies/programme conjoint sur la participation des femmes à la vie politique<sup>3</sup>, les femmes disposeront d'une représentation de 30 % dans les parlements nationaux et les conseils locaux.*

**Référence :** à définir fin 2011

Proportion de femmes occupant des postes de leadership au sein des partis politiques.

**Objectif proposé :** *D'ici fin 2017, dans 30 % des pays disposant d'un programme des Nations Unies/programme conjoint sur les femmes et la politique, les femmes augmenteront leur pourcentage dans les postes de leadership au sein des partis politiques selon les objectifs fixés au plan national.*

**Référence :** à définir fin 2011

Proportion de professionnels féminins dans les institutions de fourniture de service dans certains pays et secteurs (police, justice).

**Objectif proposé :** *D'ici fin 2017, au moins 30 % de professionnels dans les secteurs de la police et de la justice seront des femmes dans 30 % des pays disposant d'un programme EPNU correspondant.*

**Référence :** à définir fin 2011

Proportion de Coordinateurs résidents qui sont des femmes.

**Objectif proposé :** *D'ici fin 2017, 50 % des CR seront des femmes*

**Référence :** 37 % en 2011

<sup>2</sup> Le terme « pays » dans le DRF fait référence aux pays de programme où ONU-Femmes vient en appui et/ou coordonne un programme conjoint EPNU/programme conjoint pour venir en aide aux priorités nationales en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

<sup>3</sup> En réponse à la demande nationale.

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
<p>1.1 Les constitutions, cadres juridiques et politiques permettant de <i>faire progresser le droit des femmes</i> à participer au processus de décision sont réformés/adoptés et mis en œuvre.</p>	<p>Pays qui intègrent des mesures spéciales temporaires<sup>4</sup> pour les femmes dans les réformes constitutionnelles, les lois électorales et autres.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici 2017, au moins 25 pays supplémentaires intégreront des mesures spéciales temporaires pour les femmes (2013 : 7 pays, 2015 : 15 pays ; 2017 : 25 pays).  <b>Référence</b> : 41 pays ont des constitutions/cadres juridiques qui intègrent des mesures spéciales temporaires pour les femmes.</p> <p>Pourcentage de pays disposant d'un programme supporté par ONU-Femmes/programme conjoint sur la participation des femmes à la vie politique, notamment ceux bénéficiant de subventions du Fonds pour l'égalité des sexes (FGE - <i>Fund for Gender Equality</i>), qui montrent une augmentation du nombre de candidates aux élections au plan national présentées par les partis politiques.  <b>Objectif proposé</b> : Dans 20 % des pays disposant de programmes supportés par ONU-Femmes/programmes conjoints sur la participation des femmes à la vie politique, un plus grand nombre de femmes sont présentées comme candidates (2013 : 5 % des pays , 2015 : 10 % des pays , 2017 : 20 % des pays).  <b>Référence</b> : à définir fin 2011</p>
<p>1.2 Les services de gestion, de surveillance et de résolution des litiges électoraux sensibles aux questions de genre favorisent la participation des femmes à la vie politique et dans l'administration publique.</p>	<p>Nombre de pays disposant d'un soutien coordonné ONU-Femmes/EPNU, où des instances de gestion des élections mettent en place des services de résolution des litiges pour les femmes pendant et après les élections.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici 2017, des services de résolution des litiges pour les femmes en période électorale et postélectorale sont mis en place avec un soutien coordonné ONU-Femmes/EPNU dans au moins 20 pays. (2013 : 5 pays ; 2015 : 12 pays ; 2017 : 20 pays)  <b>Référence</b> : à définir fin 2011</p> <p>Pourcentage de pays disposant d'un soutien d'ONU-Femmes lors des élections mettant en place des procédures (p.ex. cartes d'identité) pour veiller à ce que les femmes marginalisées aient les moyens de voter.  <b>Objectif proposé</b> : dans au moins 40 % des pays bénéficiant d'un soutien d'ONU-Femmes pour les élections, des procédures sont en place pour veiller à ce que les femmes aient les moyens de voter d'ici 2017. (2013 : 15 % des pays, 2015: 25 % des pays ; 2017 : 40 % des pays bénéficiant d'un soutien d'ONU-Femmes pour les élections)</p>

<sup>4</sup> L'expression « Mesures spéciales temporaires » désigne la représentation parlementaire, des postes politiques au niveau local et/ou des nominations à des postes dans l'administration.

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
	<i>Référence : à définir fin 2011</i>
1.3 Renforcement du recrutement et du maintien sensibles aux questions liées au genre dans les institutions de service public <sup>5</sup> (par exemple, services de gouvernement local, licences et enregistrement d'entreprises, extension de l'agriculture, services sociaux de base, etc.).	<p>Nombre de pays disposant d'un soutien ONU-Femmes/EPNU ayant intégré des politiques de recrutement et de maintien sensibles au genre dans les institutions de service public dans les secteurs désignés.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2017, des institutions de service public dans au moins 25 pays bénéficiant d'un soutien d'ONU-Femmes/EPNU ont intégré des politiques de recrutement et de maintien sensibles au genre dans les institutions de service public. (2013 : 8 pays ; 2015 : 20 pays ; 2017 : 25 pays)</p> <p><i>Référence : à définir fin 2011</i></p>
1.4 Les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes et leurs organisations influencent efficacement les partis politiques, les institutions de service public, les organisations de médias et les gouvernements locaux à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le leadership et la participation.	<p>Pourcentage de pays disposant d'un soutien d'ONU-Femmes/EPNU dans lesquels les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes sont en mesure d'influencer efficacement les décisions au sein des partis politiques, des organisations de médias et des institutions de service public pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de leadership et de participation.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2017 dans au moins 30 % des pays bénéficiant d'un soutien coordonné d'ONU-Femmes, les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes influencent efficacement les processus décisionnels pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de leadership et de participation au sein des partis politiques, des organisations de média et des institutions de service public (10 % en 2013 ; 15 % en 2015 et 30 % en 2017)</p> <p><i>Référence : à définir en 2011</i></p>
<p><b>Résultats intergouvernementaux</b></p> <p>1.5 Les résolutions résultant de procédures intergouvernementales assurent un mandat et des cibles plus clairs, y compris le recours à des mesures spéciales temporaires pour renforcer la participation des femmes dans les processus de décision à tous les niveaux.</p>	<p>Pourcentage de résolutions au sein de l'Assemblée générale (AG) comportant des recommandations d'action sur la participation des femmes aux processus de décision.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> à définir fin 2011</p> <p><i>Référence : à définir fin 2011</i></p>
<b>Résultats de coordination entre les</b>	Adoption par le Conseil des chefs de secrétariat (CEB) et accord d'une note de recommandation conjointe sur les Mesures spéciales temporaires.

<sup>5</sup> La sensibilité au genre fait référence à l'existence de systèmes d'incitation, de mesures de performance et de mécanismes de surveillance permettant de s'assurer que les hommes et les femmes bénéficient d'un accès égal à l'emploi dans les services publics.

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
<p><b>agences</b></p> <p>1.6 Approche commune du système des Nations Unies en place sur des recommandations politiques liées aux Mesures spéciales temporaires pour favoriser le leadership et la participation des femmes aux processus de décision.</p>	<p><b>Objectif proposé</b> : accord du Conseil des chefs de secrétariat d'ici mi-2012.  <b>Référence</b> : aucune note de recommandation conjointe.</p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et objectifs proposés
<p>Connaissance et sensibilisation renforcées des professionnels des médias sur les questions sensibles au genre lors des élections nationales ou locales.</p>	<p>Nombre de pays dans lesquels les professionnels des médias ont une meilleure connaissance et sont mieux sensibilisés aux rapports sensibles au genre lors des élections nationales ou locales.  <b>Objectif proposé</b> : Les pratiques des médias sont sensibles au genre dans au moins 20 pays sélectionnés (où des élections nationales ou locales seront organisées d'ici 2017) : (10 pays d'ici 2013; 15 pays d'ici 2015 et 20 pays d'ici 2017).  <b>Référence</b> : à définir fin 2011</p>
<p>Les groupements de femmes et les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes renforcent leurs capacités à influencer les partis politiques, les institutions de fourniture de service, les organisations communautaires et les gouvernements locaux.</p>	<p>Les groupements de femmes et les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes font état de changements dans leur capacité à influencer les décideurs au sein des partis politiques, des institutions de fourniture de service et des gouvernements locaux  <b>Objectif proposé</b> : Objectif qualitatif : d'ici 2017, 80 % des pays (2013 : 30 %, 2015 : 50 % et 2017 : 80 %) dans lesquels ONU-Femmes apporte un soutien à cet objectif, notamment de la part du FGE, et fournissent la preuve de changements des capacités résultant des moyens techniques et de connaissances et de l'éducation/formation apportée par ONU-Femmes</p>
<p>Divers groupes de responsables féminins à tous les niveaux ont accès à une formation correspondante et à une éducation professionnelle sur les compétences de leadership politique soutenus par des subventions provenant du Fonds pour l'égalité entre les hommes et les femmes.</p>	<p>Nombre et diversité de responsables féminines ayant accès à la formation et à l'éducation professionnelle sur le leadership politique par le biais de programmes soutenus par le FGE.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici 2017, 50 % des participants aux opportunités de formation professionnelle sur le leadership politique assurées par les bénéficiaires dans les pays FGE (2013 : 30 %, 2015 : 40 % et 2017 : 50 %) proviendront de groupes sous-représentés (p.ex., femmes autochtones, femmes handicapées, femmes en milieu rural, jeunes femmes, etc.)  <b>Référence</b> : à définir fin 2011</p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et objectifs proposés
<p><b>Résultats de développement - Objectif 2: Renforcement de l'autonomisation économique des femmes, notamment de celles qui sont les plus exclues</b></p> <p><b>Indicateurs et objectifs proposés :</b></p> <p>ODM1 – Accès des femmes à l'emploi à temps complet et à un travail décent  ODM3 – Pourcentage de femmes dans les emplois salariés non agricoles  <i>Objectifs proposés : à définir fin 2011</i></p> <p><u>Source</u> : Indicateurs internationaux sur le marché du travail de l'OIT. Les autres sources d'information concernant les indicateurs mentionnés ci-dessous proviennent de : <i>Tendances mondiales pour l'emploi des femmes de l'OIT</i> , Division statistique des Nations Unies, CNUCED, FAO, FIDA, OCDE, PNUE, Banque mondiale, ONU-Femmes et autres partenaires de développement stratégiques.</p>	

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
<p>2.1 Adoption et mise en œuvre de législations, politiques et stratégies de renforcement de l'autonomisation économique des femmes et d'accès aux ressources, notamment pour le secteur informel.</p>	<p>Nombre de pays ayant adopté des mesures pour assurer l'égalité d'accès des femmes et le contrôle sur les biens productifs, à un travail décent et à la protection sociale.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici 2017, au moins 20 pays dans lesquels les Nations Unies apportent un soutien coordonné renforceront les protections légales pour les femmes dans le secteur informel, notamment pour les femmes en milieu rural et les femmes autochtones, ainsi que pour les femmes migrantes et employées domestiques. (8 pays d'ici 2013 ; 14 pays d'ici 2015 ; 20 pays d'ici 2017)  <b>Référence</b> : à définir en 2011  <u>Source</u> : <i>Women's Economic Opportunity Index</i> (EIU) (Indice des opportunités économiques des femmes), OIT et ONU-Femmes.</p> <p>Nombre d'entreprises du secteur privé s'étant engagées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici 2015, réplique / adoption par 500 entreprises du secteur privé du Sceau d'égalité entre les hommes et les femmes ou des Principes d'autonomisation des femmes. (250 entreprises d'ici 2013, 500 d'ici 2015)  <b>Référence</b> : Sceau d'égalité entre les hommes et les femmes – 10 entreprises ; Principes d'autonomisation des femmes – 180 entreprises.  <u>Source</u> : ONU-Femmes, Pacte mondial des Nations Unies.</p>

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
	<p>Nombre de pays ayant intégré l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation économique des femmes dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi du Cadre intégré renforcé (Enhanced Integrated Framework - EIF) pour l'assistance liée à l'activité dans les pays les moins développés et l'Accord général sur le commerce des services (GATS) Mode 4.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2017, 20 pays intégreront l'autonomisation économique des femmes dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi de l'assistance liée à l'activité de l'EIF pour les PMA et le GATS Mode 4. (5 pays d'ici 2013, 10 d'ici 2015, 20 d'ici 2017)</p> <p><b>Référence :</b> à définir en 2011</p> <p><b>Source :</b> Secrétariat général de l'EIF.</p>
<p>2.2 Des infrastructures et services sensibles au genre (transport, services publics, eau, électricité, etc.) renforcent les moyens de subsistance durables des femmes.</p>	<p>Nombre de pays dans lesquels des infrastructures et des services sensibles au genre (transport, services publics, eau, énergie solaire, etc.) contribuent à un renforcement de la productivité et à de meilleurs revenus pour les femmes, notamment au niveau ménage.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2017, les pratiques avérées sont documentées concernant l'amélioration des moyens de subsistance des femmes par suite d'infrastructures sensibles au genre dans au moins 20 pays dans lesquels ONU-Femmes/EPNU apportent un soutien dans ce domaine. (10 pays en 2013 ; 15 pays en 2015 et 20 pays en 2017)</p> <p><b>Référence :</b> à définir en 2011</p> <p>Nombre de pays reproduisant des modèles de marchés favorables aux femmes.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2017, répliquer dans 15 pays des modèles avérés de marchés favorables aux femmes. (5 pays en 2013 ; 10 pays en 2015 et 15 pays en 2017)</p> <p><b>Référence :</b> deux modèles actuellement supportés par ONU-Femmes, notamment au travers du FGE.</p> <p><b>Source :</b> ONU-Femmes.</p> <p>Nombre de pays éligibles présentant des propositions sensibles au genre à l'IDA 16, avec le soutien de la Banque mondiale et des Nations Unies.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2013, au moins 24 pays les moins avancés présentent des propositions sensibles au genre à l'IDA 16.</p> <p><b>Référence :</b> à définir</p>



Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
2.3 Les militants de l'égalité entre les genres influencent les politiques et les stratégies économiques et du travail pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes.	<p>Pourcentage de pays disposant de politiques économiques et du travail conformes aux demandes essentielles des militants de l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>6</sup>.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> d'ici 2017, dans 50 % des pays où les programmes conjoints des Nations Unies favorisent l'autonomisation économique des femmes, les politiques économiques et du travail seront conformes aux demandes essentielles des militants de l'égalité entre les hommes et les femmes. (en 2013 : 15 % ; en 2015 : 30 % et en 2017 : 50 % des pays)</p> <p><b>Référence :</b> à définir en 2011</p>
<p><b>Résultats intergouvernementaux</b></p> <p>2.4 Réaffirmation et approfondissement de la politique mondiale et des cadres normatifs visant l'autonomisation économique des femmes.</p>	<p>Pourcentage de résultats CSW et GA (deuxième et troisième commissions) contenant des recommandations d'action centrées sur l'autonomisation économique des femmes.</p> <p><b>Objectif proposé et Référence :</b> à définir</p> <p>Pourcentage de grands résultats intergouvernementaux (notamment les Examens ministériels annuels de l'ECOSOC, résultat Rio+20, CNUCEDS XIII, GFMD, Dialogue de haut niveau de l'AG des Nations Unies sur les migrations et le développement 2013, CCNUCC, etc.) contenant des recommandations d'action centrées sur l'autonomisation économique des femmes.</p> <p><b>Objectif proposé et Référence :</b> à définir</p>
<p><b>Résultats de coordination inter-agences</b></p> <p>2.5 Coordination renforcée du système des Nations Unies et des principaux partenaires internationaux (notamment les banques multilatérales de développement) sur l'autonomisation économique des femmes.</p>	<p>Adoption de la stratégie et du plan d'action CEB sur l'autonomisation économique des femmes.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> Plan d'action des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes adopté d'ici fin 2011.</p> <p><b>Référence :</b> Il n'existe actuellement aucun plan d'action de ce type</p> <p>Mesure selon laquelle les initiatives du Plan d'action sur l'autonomisation des femmes travailleuses migrantes du GMG (<i>Global Migration Group</i>) intègre une perspective sur les migrations liée à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes.</p> <p><b>Objectif proposé :</b> Toutes les principales initiatives du Plan d'action du <i>Global Migration Group</i> intégreront une perspective sur les migrations liée à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'autonomisation des femmes d'ici mi-2012.</p> <p><b>Référence :</b> à définir</p>

<sup>6</sup> La demande en matière de politiques économiques et de l'emploi sensibles au genre varie selon les pays et les secteurs, mais comprend souvent des éléments tels que des services de garde d'enfants de haute qualité et d'un prix abordable, des mesures de protection sociale pour les travailleuses du secteur informel, des mesures en matière de rattrapage salarial et autre.

Résultats indicatifs	Indicateurs et objectifs proposés
<p>Les États membres ont accès à des connaissances et à des statistiques générées au plan national sur les opportunités et les contraintes économiques des femmes.</p>	<p>Nombre de pays menant des études d'utilisation dans le temps.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici fin 2017, des études d'utilisation dans le temps seront menées, avec le soutien d'ONU-Femmes, dans au moins 25 pays. (5 pays en 2013, 10 en 2015, 25 en 2017)  <b>Référence</b> : à définir</p>
<p>Les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes renforcent leur participation dans les principaux centres de décision de politique économique aux niveaux mondial, régional, national et local.</p>	<p>Nombre de pays dans lesquels les instances de décision économique à tous les niveaux présentent une plus forte représentation des militants de l'égalité entre les hommes et les femmes.  <b>Objectif proposé</b> : d'ici 2017, les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes assureront leur représentation dans les principales instances de décision économique dans 60 pays dans lesquels ONU-Femmes apporte un soutien, notamment par le biais du FEG (30 pays en 2013 ; 50 pays en 2015 ; 60 pays en 2017)  <b>Référence</b> : En 2010 : dans 19 pays (et dans les forums régionaux/mondiaux) où ONU-Femmes apporte un soutien, les militants de l'égalité entre les hommes et les femmes ont assuré leur représentation dans les principaux forums de décision économique</p>
<p>Les femmes ont accès à tous les niveaux des opportunités de formation et d'enseignement professionnel pour renforcer leur engagement et leur leadership économique.</p>	<p>Nombre de pays dans lesquels des opportunités de formation et d'enseignement professionnel sont disponibles pour les femmes à tous les niveaux, pour favoriser leur engagement et leur leadership économique, notamment par le biais de subventions du FEG.  <b>Objectif proposé</b> : Opportunités de formation et d'enseignement professionnels disponibles pour les femmes, pour leur permettre de s'engager sur les questions d'autonomisation économique dans 75 pays (2013 : 25 pays ; 2015 : 40 pays ; 2017 : 75 pays)  <b>Référence</b> : à définir</p>

**Résultats de développement - Objectif 3 : Prévenir la violence contre les femmes et les filles et élargir l'accès aux services en faveur des victimes/survivantes**

**Indicateurs et objectif proposés :**

Prévalence de la violence physique et/ou sexuelle envers les femmes.

**Objectif proposé :** D'ici 2017, 30 % des pays qui ont une initiative conjointe des Nations Unies sur la prévention primaire avancée dans le cadre de l'Élimination de la violence à l'égard des femmes - EVAW (par exemple, une communication en continu pour alimenter les campagnes de transformation sociale, la mobilisation des communautés, les systèmes éducatifs, les interventions de la petite enfance).

**Référence :** À établir

**Source :** Rapports d'ONU-Femmes, fondés sur des données lorsque celles-ci sont disponibles (y compris de l'OMS, l'IVAWS, la DHS, autres études)

Nombre de pays qui attestent une amélioration de l'accès des femmes survivantes aux services de santé, d'assistance juridique, de police ou aux services intégrés des centres de crise.

**Objectif proposé :** En 2017, au moins 20 % des pays qui bénéficient d'une aide dans le cadre de l'initiative conjointe des Nations Unies sur l'Élimination de la violence à l'égard des femmes - EVAW - enregistrent une augmentation d'au moins 30 % du nombre de femmes survivantes qui sont en mesure d'accéder aux services de santé, d'assistance juridique, de police, aux services intégrés des centres de crise ou autres services connexes.

**Référence :** À établir

**Source :** Données par pays lorsqu'elles sont disponibles (y compris rapports de l'OMS, l'IVAWS, la DHS, d'ONU-Femmes et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence envers les femmes)

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
<p>3.1 Des lois, des politiques et des stratégies sont <u>adoptées</u> pour lutter contre et pour prévenir la violence envers les femmes, conformément aux normes internationales.</p>	<p>Nombre de pays ayant adopté des nouvelles législations ou ayant révisé leurs législations nationales pour lutter contre la Violence domestique envers les femmes et les filles (<i>Domestic Violence Against Women and Girls - VAWG</i>) et contre la violence sexuelle.</p> <p><b>Objectifs proposés :</b> Violence domestique : D'ici 2015, quinze autres pays adoptent des législations pour lutter contre la violence domestique ; (5 pays d'ici 2013; 15 d'ici 2015)                      Violence sexuelle : D'ici 2015, douze autres pays adoptent des législations pour lutter contre la violence sexuelle (4 pays d'ici 2013; 12 d'ici 2015).</p> <p><b>Référence :</b> 123 pays ont des lois sur la violence domestique ; 140 pays ont adopté des</p>

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
	<p><i>législations sur la violence sexuelle ; 103 ont des législations sur le harcèlement sexuel et 106 ont des législations sur le trafic de femmes.</i>  <u>Source</u> : Données par pays de la base de données du SG, des rapports ONU-Femmes.</p> <p>Nombre de pays ayant adopté/révisé leur Plan d'action national multisectoriel (PAN) et les mécanismes de coordination spécifiques pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles.  <b>Objectif proposé</b> : <i>d'ici 2017, avec l'aide des équipes de pays des Nations Unies, 20 autres pays développent et mettent en œuvre des PAN multisectoriels en vue d'éradiquer la violence envers les femmes et les filles. (10 pays d'ici 2013 et 20 d'ici 2017)</i>  <b>Référence</b> : <i>65 Plans d'action nationaux pour éradiquer la violence envers les femmes et les filles en 2010 (à l'exclusion des PAN relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité).</i>  <u>Source</u> : Base de données du SG.</p>
<p>3.2 Des lois, des politiques et des stratégies <u>sont mises en œuvre</u> pour lutter contre et pour prévenir la violence envers les femmes et les filles.</p>	<p>Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des normes de qualité minimales pour la prestation de services dans le cadre de la lutte contre la violence envers les femmes et les filles.  <b>Objectif proposé</b> : <i>D'ici 2017, avec l'aide des équipes de pays des Nations Unies, au moins 15 pays auront adopté et mis en œuvre des normes de qualité pour la prestation de services dans le cadre de la lutte contre la violence envers les femmes et les filles. (5 pays d'ici 2013 ; 10 d'ici 2015 et 15 d'ici 2017)</i>  <b>Référence</b> : <i>À établir d'ici à la fin 2011</i>  <u>Source</u> : Données par pays de la base de données du SG.</p> <p>Nombre d'initiatives programmatiques conjointes de l'ONU sur le VIH et le SIDA qui comprennent des services intégrés pour le VIH et l'Élimination de la violence envers les femmes.  <b>Objectif proposé</b> : <i>Les programmes conjoints de l'ONU sur le VIH et le SIDA comprennent des services intégrés pour le VIH et l'Élimination de la violence envers les femmes dans 20 pays au moins d'ici 2017. (7 pays d'ici 2013, 14 pays d'ici 2015 et 20 pays d'ici 2017)</i>  <b>Bases de référence</b> : <i>À établir d'ici à la fin 2011</i></p> <p>Évolutions des commentaires des parties intéressées en ce qui concerne les interventions du personnel des systèmes judiciaires au niveau national et local à l'égard d'une réponse améliorée à la violence envers les femmes.  <b>Objectif proposé</b> : <i>D'ici 2017, des commentaires positifs sont rapportés par des femmes survivantes quant à la réactivité du système judiciaire dans au moins 60 % des pays</i></p>

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
	<p><i>bénéficiant des programmes d'ONU-Femmes/des Équipes de pays ONU en faveur d'un meilleur accès des femmes à la justice. (2013 : 20 % des pays ; 2015 : 40 % des pays ; 2017 : 60 % des pays)</i></p> <p><b>Bases de référence</b> : À établir d'ici à la fin 2011</p>
<p>3.3 Les femmes des groupes exclus sont en mesure d'influencer de manière efficace les politiques, les actions et les budgets liés à la lutte contre la violence envers les femmes et les filles.</p>	<p>Le pourcentage de politiques, stratégies et budgets nationaux et locaux, nouvellement élaborés ou révisés, dans le cadre de l'élimination de la violence envers les femmes, qui prévoient des dispositions spécifiques pour les femmes rurales, indigènes, issues de minorités raciales et ethniques, les femmes migrantes, les femmes handicapées et les femmes atteintes d'une infection au VIH et SIDA, les adolescentes mariées, et/ou autres groupes d'exclusion.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : 25 % des plans d'action nationaux multisectoriels d'ici 2017. (10 % d'ici 2013 ; 15 % d'ici 2015 et 25 % d'ici 2017)</p> <p><b>Référence</b> : À établir</p>
<p><b>Résultats intergouvernementaux</b></p> <p>3.4 Des résolutions adoptées par des organes intergouvernementaux et des recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme réaffirment et renforcent les engagements à l'égard de l'élimination de la violence envers les femmes.</p>	<p>Nombre de résolutions, accords et recommandations qui fournissent des conseils complémentaires sur les stratégies efficaces dans le cadre de l'élimination de la violence envers les femmes entre 2012 et 2017.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : À établir</p> <p><b>Référence</b> : À établir</p> <p><u>Source</u> : Résolutions de l'AG, des organes subsidiaires de l'ECOSOC, du Conseil des droits de l'homme, du Conseil de sécurité, de la CEDAW, la CDE, etc.</p>
<p><b>Résultats de la coordination entre les agences</b></p> <p>3.5 Adoption et mise en œuvre d'un cadre d'action global pour l'ensemble du système des Nations Unies en vue d'éradiquer la violence envers les femmes et les filles.</p>	<p>Existence d'un cadre d'action concerté qui définit les responsabilités et compétences des différentes organisations des Nations Unies dans le cadre de l'Élimination de la violence envers les femmes.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : un cadre d'action est convenu d'ici à la fin 2011.</p> <p><b>Référence</b> : Aucun cadre global n'existe actuellement.</p> <p>Pourcentage des engagements du cadre d'action qui ont été honorés par les organisations des Nations Unies.</p> <p><b>Objectifs proposés</b> : d'ici 2017, 75 % des engagements pris dans le cadre d'action auront été honorés (20 % d'ici 2013, 40 % d'ici 2015 et 75 % d'ici 2017)</p> <p><b>Bases de référence</b> : Non applicable</p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et objectifs proposés
<p>Les autorités locales ont accès à des approches modèles et à des programmes de formation standardisés visant à augmenter la sécurité des femmes et des filles dans les lieux publics.</p>	<p>Nombre d'approches modèles du type <i>Safer Cities</i> (Villes sûres) qui sont testées, évaluées et adoptées pour un déploiement par les autorités locales.  <b>Objectifs proposés</b> : D'ici 2017, les modèles de villes sûres sont utilisés dans 35 nouvelles villes (dix nouvelles villes d'ici 2013, dix villes supplémentaires d'ici 2015 et quinze autres villes d'ici 2017).  <b>Référence</b> : En 2010, environ 20 villes adhèrent aux programmes des Villes sûres  <b>Source</b> : ONU-Femmes, ONU HABITAT, UNICEF.</p>
<p>Les États membres ont accès à des bases nationales de connaissances et de statistiques sur la violence envers les femmes.</p>	<p>Nombre de pays qui réalisent des recherches/études pertinentes sur la violence envers les femmes, avec l'aide d'ONU-Femmes/des équipes de pays des Nations Unies  <b>Objectif proposé</b> : À établir d'ici à la fin 2011  <b>Référence</b> : À établir d'ici à la fin 2011</p>
<p>Les États membres ont accès aux ressources de haute qualité de l'ONU qui offre des informations et des mécanismes éprouvés pour éradiquer la violence envers les femmes et les filles.</p>	<p>Pourcentage des utilisateurs des États membres du Centre virtuel de connaissances d'ONU-Femmes qui sont satisfaits des ressources offertes.  <b>Objectif proposé</b> : 80 % de satisfaction déclaré dans l'enquête annuelle des utilisateurs 2011  <b>Référence</b> : À établir</p>
<p>Mobilisation sociale pour une « tolérance zéro » à l'égard de la violence envers les femmes, généralisée aux niveaux mondial, régional et national.</p>	<p>Nombre de réponses des pays dans la base de données du Secrétaire général (SG) sur l'élimination de la violence contre les femmes.  <b>Objectif proposé</b> : Entre 2012 et 2017, informations transmises par 10 pays additionnels chaque année.  <b>Référence</b> : 114 pays.  Ampleur de la campagne du SG, y compris la campagne <i>Non à la violence contre les femmes</i>, sensibilisation publique aux niveaux mondial, régional et national.  <b>Objectif proposé</b> : D'ici 2013, 200 dirigeants masculins prennent un engagement actif ; d'ici 2015, 500 dirigeants masculins plaident pour la campagne <i>Tous UNiS</i> du SG à tous les niveaux  <b>Référence</b> : Quinze dirigeants masculins ont adhéré à la campagne <i>Tous UNiS</i> du SG.</p>
<p>Les personnes travaillant dans le système judiciaire, comme agents judiciaires des tribunaux et agents des forces de l'ordre, ont l'opportunité d'améliorer leurs connaissances et compétences pour répondre aux actes de violence envers les femmes.</p>	<p>Nombre de pays qui participent à des échanges Sud-Sud d'agents judiciaires, d'agents des tribunaux et/ou d'agents des forces de l'ordre, en vue de promouvoir les opportunités de formation et d'éducation sur les engagements internationaux et nationaux pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles.  <b>Objectif proposé</b> : Échanges Sud-Sud effectués dans 24 pays au moins par an. D'ici 2013, 8 pays auront bénéficié des échanges Sud-Sud ; d'ici 2015, 16 pays et d'ici 2017, 24 pays.  <b>Référence</b> : À établir</p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et objectifs proposés
<p><b>Résultats de développement - Objectif 4 : Leadership des femmes dans des interventions axées sur le pays, la sécurité et l'aide humanitaire.</b></p> <p><b>Indicateurs et objectif proposés :</b></p> <p>Pourcentage des avantages dont bénéficient les femmes et les filles dans les programmes d'emploi temporaire et de compensations dans les situations de conflit ou de crise ; <b>Objectifs proposés</b> : <i>D'ici 2017, les femmes et les filles reçoivent 40 % des avantages des programmes d'emploi temporaire en réponse aux situations de crise ou de conflit, mis en œuvre par les organisations de l'ONU / les équipes de pays des Nations Unies.</i></p> <p><b>Bases de référence</b> : <i>À établir d'ici à la fin 2011</i></p> <p>Pourcentage des fonds fiduciaires multidonateurs qui sont utilisés afin de promouvoir l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre des programmes de récupération faisant suite à des conflits ou des crises, y compris pour des élections et des compensations.</p> <p><b>Objectifs proposés</b> : <i>D'ici 2017, au moins 15 % des fonds provenant de fonds fiduciaires multidonateurs (MDTF) gérés par l'ONU dans des contextes de conflit ou de crise sont consacrés à la promotion et la protection des droits des femmes et de leurs priorités d'autonomisation.</i></p> <p><b>Référence</b> : <i>À établir d'ici à la fin 2011</i></p> <p>Incidents de violence sexuelle dans les situations conflictuelles et post-conflictuelles.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : <i>D'ici 2017, réduction de 50 % des cas de violence sexuelle comme tactique de guerre.</i></p> <p><b>Référence</b> : <i>À établir d'ici 2012</i></p> <p>Le pourcentage de femmes qui sont affectées à des fonctions gouvernementales nationales et locales dans les pays où l'ONU a des missions intégrées.</p> <p><b>Objectifs proposés</b> : <i>D'ici 2017, les femmes occupent au moins 30 % des fonctions gouvernementales de nomination nationale et locale dans la moitié des pays où l'ONU a des missions intégrées.</i></p> <p><b>Référence</b> : <i>À établir</i></p>	

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
4.1 Engagements pris en matière d'égalité entre les sexes et mis en œuvre dans les situations conflictuelles, post-conflictuelles et les situations d'urgence humanitaire.	<p>Pourcentage d'accords de paix et de cessez-le-feu intégrant des dispositions spécifiques visant à améliorer la sécurité et le statut des femmes et des filles.</p> <p><b>Objectifs proposés</b> : <i>D'ici 2017, 50 % des accords de cessez-le-feu comprennent l'interdiction d'actes de violence sexuelle et 50 % des accords de paix intègrent des dispositions relatives au jugement des crimes de guerre commis à l'encontre des femmes. (20 % des accords d'ici 2013 ; 30 % d'ici 2015 ; 50 % d'ici 2017)</i></p>

Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
	<p><b>Référence</b> : À établir</p> <p>Pourcentage des médiateurs, négociateurs et experts techniques participant aux négociations formelles de paix qui sont des femmes.</p> <p><b>Objectifs proposés</b> : d'ici 2015, 20 % des médiateurs, négociateurs et experts techniques participant aux négociations de paix gérées par l'ONU seront des femmes. (10 % d'ici 2013 ; 20 % d'ici 2015)</p> <p><b>Référence</b> : En 2011, aucuns des médiateurs de l'ONU ne sont des femmes et moins de 8 % des négociateurs dans les processus de paix sont des femmes.</p> <p>Mesure dans laquelle les Commissions de vérité et réconciliation comprennent des dispositions relatives aux droits et à la participation des femmes et des filles.</p> <p><b>Objectifs proposés</b> : D'ici 2017, toutes les Commission de vérité et réconciliation soutenues par l'ONU (soutenues/coordonnées par ONU-Femmes) incluront des dispositions relatives aux droits et à la participation des femmes et des filles.</p> <p><b>Référence</b> : À établir</p>
<p>4.2 Les militants de l'égalité des sexes influencent efficacement les négociations de paix, les processus de planification et de construction de la paix/récupération, ainsi que les processus judiciaires transitoires.</p>	<p>Proportion des pourparlers de paix, des processus de planification et de construction de la paix/récupération, et des processus judiciaires transitoires qui intègrent des revendications en faveur de l'égalité des sexes.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2017, 50 % des pourparlers de paix, des processus de planification et de construction de la paix/récupération, et des processus judiciaires transitoires incluront des revendications en faveur de l'égalité des sexes (D'ici 2013, 20 %, d'ici 2015, 30 %, d'ici 2017, 50 %)</p> <p><b>Référence</b> : À établir d'ici à la fin 2011</p>
<p><b>Résultats intergouvernementaux</b></p> <p>4.3 Des groupes de discussion intergouvernementaux pertinents abordent explicitement les droits des femmes, leur protection et participation dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire.</p>	<p>Nombre et type de mesures adoptées par le Conseil de sécurité en rapport aux résolutions 1325 (2000), 1820, 1888, 1889 et 1960.</p> <p>Mesures adoptées par le Conseil de paix et de sécurité de l'AU, le Conseil de l'UE, la Commission de consolidation de la paix (PBC), l'AG et d'autres importants organes intergouvernementaux en rapport avec l'exécution des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960.</p>
<p><b>Résultats de la coordination entre les agences</b></p> <p>4.4 Renforcement de la coordination au sein</p>	<p>Mesure dans laquelle le plan d'action en 7 points est appliqué aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2017, tous les accords compris dans le plan d'action en sept points seront appliqués aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU (50 % d'ici</p>



Résultats	Indicateurs et objectifs proposés
du système des Nations Unies sur les programmes et les initiatives en faveur des femmes, de la paix et la sécurité (p. ex., application des résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960 du Conseil de sécurité).	<p>2013 ; 70 % d'ici 2015).</p> <p><b>Référence</b> : À établir</p> <p>Collecte de données conjointe du système des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité, et suivi du cadre stratégique d'application.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2014, un cadre stratégique pour l'application par l'ONU de la résolution 1325 aura été mis en place et le contrôles des progrès réalisés sur la base d'indicateurs aura commencé.</p> <p><b>Référence</b> : À établir</p>
4.5 Les structures du secteur de la sécurité nationale et du secteur de la sécurité de l'ONU, les groupements humanitaires et les partenaires dans le cadre de l'action de l'ONU contre la violence sexuelle dans les situations de conflit sont mieux armés pour promouvoir et défendre les droits des femmes	<p>Pourcentage des directives du commandant de la Force et des Concepts de mission d'opérations (CONOP) multidimensionnels, pour les mesures militaires et politiques qui intègrent la protection des droits de l'homme et la prévention de la violence sexuelle envers les femmes<sup>7</sup></p> <p><b>Objectifs proposés</b> : D'ici 2017, 75 % (25 % d'ici 2013 ; 50 % d'ici 2015);</p> <p>Pourcentage de processus d'évaluation des besoins après une catastrophe qui comprennent un conseiller principal dans le domaine de l'égalité des sexes et allouent 15 % au moins des budgets proposés à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : 75 % d'ici 2017 (25 % d'ici 2013 ; 50 % d'ici 2015).</p> <p><b>Bases de référence</b> : Disponible fin 2011</p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et objectifs proposés
Augmentation du nombre de pays qui adoptent des Plans d'action nationaux sur la résolution 1325	<p>Nombre de pays qui adoptent des Plans pour l'application de la résolution 1325, notamment des Plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2015, 25 nouveaux pays adoptent des PAN, et 50 % d'entre eux sont des pays affectés par un conflit ou une crise. (12 nouveaux pays d'ici 2013)</p> <p><b>Référence</b> : 28 PAN sont actuellement achevés</p>
Augmentation du nombre de femmes qui ont accès aux activités de renforcement des capacités soutenues par l'ONU dans le domaine de la sécurité	<p>Nombre de participants aux activités de renforcement des capacités soutenues par l'ONU dans le domaine de la sécurité qui sont des femmes.</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2015, 40 % des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités soutenues par l'ONU dans le domaine de la sécurité seront des</p>

<sup>7</sup> Les missions traditionnelles n'abordent pas la violence sexuelle envers les femmes. Seules les Opérations de maintien de la paix des Nations unies (PKO) multidimensionnelles le font.

	<p><i>femmes. (2013 : 30 %; 2015 : 40 %)</i></p> <p><b>Référence</b> : À établir</p>
<p>Renforcement des capacités (connaissances, compétences, opportunités, ressources) des militants de l'égalité des sexes en vue d'influencer les pourparlers de paix, les processus de planification et de consolidation de la paix/récupération, ainsi que les processus judiciaires transitoires</p>	<p>Proportion des pays traversant des situations conflictuelles/post-conflictuelles dans lesquels les défenseurs de l'égalité des sexes ont amélioré leurs capacités (connaissances, opportunités, ressources) afin d'influencer les pourparlers de paix, les processus de planification et de consolidation de la paix/récupération et les processus judiciaires transitoires</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2017, dans 50 % des pays où des pourparlers de paix, des processus de planification et de consolidation de la paix/récupération et des processus judiciaires transitoires sont en cours, les défenseurs de l'égalité des sexes ont les capacités appropriées pour participer à ces processus et les influencer (15 % d'ici 2013, 25 % d'ici 2015 et 50 % d'ici 2017)</p>
<p>Attention accrue à l'égard des questions relatives à l'égalité des sexes dans les rapports de l'ONU au Conseil de sécurité.</p>	<p>Mesure dans laquelle les questions relatives à l'égalité des sexes sont abordées dans les rapports des pays au Conseil</p> <p><b>Objectif proposé</b> : D'ici 2015, le SG formule des recommandations concrètes concernant les droits des femmes et des filles dans 50 % des pays et des questions thématiques figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité (40 % d'ici 2014 ; 50 % d'ici 2015)</p> <p><b>Référence</b> : À établir</p>

**Résultats de développement - Objectif 5 : les processus nationaux de planification et de budget encouragent une plus grande responsabilité institutionnelle dans les engagements relatifs à l'égalité des sexes.**

**Indicateurs et cibles proposées:**

accroissement en pourcentage de la part de financement consacrée à l'égalité des sexes et à l'habilitation des femmes dans l'APD de l'OCDE

**Cible proposée:** à définir

**Référence:** 4,1 % de l'APD allouable au secteur retenu sont désignés comme ayant pour objectif "principal" l'égalité des sexes, 32,8 % de l'APD allouable au secteur retenu sont désignés comme ayant l'égalité des sexes comme objectif "important"

**Source:** Marqueur de genre de l'OCDE

Accroissement de la part des budgets des agences de l'ONU qui s'attachent particulièrement à l'égalité des sexes et à l'habilitation des femmes.

**Cible proposée:** 15 % des budgets de l'ONU centrés sur l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes

**Référence:** à définir

**Source:** marqueurs de l'égalité des sexes des agences de l'ONU<sup>8</sup>

Résultats	Indicateurs et cibles proposées
5.1 Stratégies nationales de développement (SND) et autres plans sectoriels nationaux comportant des engagements spécifiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'habilitation des femmes adoptés et mis en œuvre.	<p>Pourcentage de pays dont les SND et autres stratégies transsectorielles (y compris les plans stratégiques nationaux sur le SIDA, les stratégies de réduction de la pauvreté, etc.) incluent des priorités et objectifs sur l'égalité des sexes et des priorités concernant les femmes.</p> <p><b>Cible proposée:</b> d'ici 2017, 75 % des pays où l'ONU apporte un soutien coordonné à la planification nationale intègrent des priorités et budgets approuvés en faveur de l'égalité des sexes (y compris ceux énoncés par des plans d'action nationaux et des politiques nationales pour l'égalité des sexes). (25 % des pays en 2013, 50 % en 2015 et 75 % en 2017)</p> <p><b>Référence:</b> à définir</p> <p><b>Source :</b> ONUSIDA (Matrice de suivi et de pistage pour l'Ordre du jour des actions accélérées des pays relatives aux femmes, aux filles, à l'égalité des sexes et au VIH/SIDA)</p> <p>Nombre de nouveaux pays témoignant d'accroissements annuels des dépenses par les Mécanismes nationaux pour les femmes.</p>

<sup>8</sup> Des versions diverses de "marqueurs de l'égalité des sexes" ont été adoptées par le PNUD et l'UNICEF, et le BCAH ainsi que le FNUAP et d'autres agences en pilotent certaines versions. L'objet du marqueur est de suivre l'allocation des ressources de soutien des agences, et dans quelques cas l'engagement du système ONU pour l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes.

Résultats	Indicateurs et cibles proposées
	<p><b>Cible proposée:</b> d'ici 2017, 20 nouveaux pays témoignant d'accroissements annuels des dépenses des MNF (10 nouveaux pays en 2013, 15 en 2015 et 20 en 2017)</p> <p><b>Référence:</b> 69 pays (ONU-Femmes)</p>
<p>5.2 Les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des engagements pour l'égalité des sexes produisent périodiquement des analyses et des témoignages sur les carences et la performance.</p>	<p>Disponibilité d'analyses des gouvernements sur les prestations de service désagrégées par genres et les retombées positives des audits institutionnels sur les genres.</p> <p><b>Cible proposée:</b> d'ici 2015, des agences gouvernementales d'au moins 15 pays effectuent des audits institutionnels sur les genres et l'incidence des retombées positives des services désagrégés par genres. (5 pays en 2013, 15 pays en 2015)</p> <p><b>Référence:</b> à définir</p> <p>Cas où des Revues des Dépenses Publiques (Public Expenditure Reviews, ou PER) et des Système de suivi des dépenses publiques (Public Expenditure Tracking Systems, ou PETS) ainsi que des analyses sont centrés sur l'égalité des sexes.</p> <p><b>Cible proposée:</b> d'ici 2013, avec le soutien technique de ONU-Femmes aux (PER ou PETS), 10 pays effectuent des revues de dépenses publiques (PER) et du suivi de dépenses publiques.</p> <p><b>Référence:</b> à définir</p>
<p>5.3 Les défenseurs de l'égalité des sexes et leurs organisations exercent une influence réelle sur la prise de décisions pour favoriser l'égalité des sexes dans les stratégies et plans nationaux de développement, y compris ceux qui concernent le VIH/SIDA</p>	<p>Nombre de pays où les défenseurs de l'égalité des sexes ont influencé la formulation de SND/plans de développement nationaux.</p> <p><b>Cible proposée:</b> D'ici 2015, dans 80 % de pays où l'ONU est présente et où des stratégies de développement national sont définies, des priorités clés sur l'égalité des sexes sont intégrées à ces plans, y compris ceux relatifs au VIH et au SIDA. (30 % des pays où ONU-Femmes distribue son soutien en 2013, 60 % en 2015 et 80 % en 2017)</p> <p><b>Référence:</b> à définir</p>
<p><b>Résultats intergouvernementaux</b></p> <p>5.3 Les cadres mondiaux normatifs et politiques qui influent sur la planification et le financement du développement comportent des mesures de mise en œuvre des objectifs d'égalité des sexes et d'habilitation des femmes.</p>	<p>Les résolutions et décisions de forums politiques qui influent sur la planification et le financement du développement intègrent une perspective d'égalité des sexes et de droits des femmes.</p> <p>Nombre d'objectifs, indicateurs et cibles pour renforcer la responsabilité vis à vis de l'égalité des sexes, qui sont adoptés et suivis dans la nouvelle Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2011-2015.</p> <p><b>Cible proposée:</b> d'ici 2015, au moins 50 % des principales revendications des défenseurs de l'égalité des sexes sont intégrées dans les cadres normatifs mondiaux pertinents qui influencent la planification et le financement du développement (p. ex., dans le FID, l'UNDCF, le MDG+, la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de 2011-2015 et le Forum de haut niveau IV sur l'efficacité de l'aide (Busan, 2011)</p>

Résultats	Indicateurs et cibles proposées
	<i>Référence: à définir</i>
<p><b>Résultats de la coordination inter-agences</b></p> <p>5.4 Adoption et utilisation d'un marqueur commun de genre dans tout le système de l'ONU et les EPNU pour suivre l'adéquation des allocations de ressources relatives à l'égalité des sexes.</p>	<p>Nombre d'agences de l'ONU qui adoptent un marqueur de genre et rendent compte de l'adéquation des allocations de ressources relatives à l'égalité des sexes dans leurs rapports annuels.</p> <p><b>Cible proposée:</b> <i>marqueur de genre adopté par 8 agences de l'ONU avant la fin de 2013.</i></p> <p><b>Référence:</b> <i>Marqueur de genre adopté par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'IASC (BCAH)</i></p> <p>Nombre d'EPNU qui adoptent et appliquent un marqueur de genre aux cadres de ressources de l'UNDAF.</p> <p><b>Objectifs proposés:</b> <i>d'ici la fin 2013 toutes les équipes de pays de l'ONU des 8 fonctionnant unitairement adoptent le marqueur de genre.</i></p> <p><b>Référence:</b> <i>Aucune EPNU n'utilise le marqueur de genre au niveau d'un pays.</i></p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et cibles proposés
Renforcement des connaissances et compétences des partenaires nationaux pour l'analyse de genre dans la planification et la budgétisation.	<p>Nombre de pays où les agences partenaires (gouvernement, MNF et organisations de femmes) témoignent d'un changement positif des capacités individuelles et institutionnelles à intégrer les analyses de genre aux processus de planification et de budgétisation.</p> <p><b>Cible proposée:</b> <i>d'ici 2017, dans au moins 50 nouveaux pays, les partenaires nationaux sont aptes à conduire des analyses de genre des processus de planification et de budgétisation (20 nouveaux pays en 2013, 40 en 2015 et 50 en 2017)</i></p> <p><b>Référence:</b> <i>les partenaires nationaux de 32 pays ont en 2010 les compétences requises pour des analyses de genre des plans et des budgets</i></p> <p>Nombre d'analyses de genre des budgets et audits de la performance de genre d'agences gouvernementales produits annuellement dans les pays du programme (y compris les PER de la Banque Mondiale sur l'égalité des sexes)</p> <p><b>Cible proposée:</b> <i>d'ici 2017, 50 pays produisent des analyses de budgets et/ou des audits de performances de genre d'agences gouvernementales (20 en 2013, 20 en 2015 et 50 en 2017)</i></p> <p><b>Référence:</b> <i>à définir fin 2011</i></p>
Les mécanismes nationaux des femmes et autres défenseurs de l'égalité des sexes, y compris les groupes féminins sur le VIH+, disposent des connaissances, des compétences et des outils permettant de	<p>Nombre de pays où les défenseurs/organisations pour l'égalité des sexes expriment efficacement et encouragent un ordre du jour commun pour l'égalité des sexes afin d'influencer la planification nationale et les processus budgétaires.</p> <p><b>Cible proposée:</b> <i>dans au moins 30 nouveaux pays d'ici 2017 (10 nouveaux en 2013, 15 en 2015 et 30 en 2017)</i></p>

Résultats indicatifs	Indicateurs et cibles proposés
participer efficacement aux événements de prise de décisions.	<p><b>Référence:</b> à définir fin 2011</p> <p>Nombre de pays dans lesquels des défenseurs/organisations de femmes séropositives au VIH expriment et soutiennent avec efficacité un ordre du jour d'égalité des sexes pour influencer au plan national sur les processus relatifs au VIH/SIDA.</p> <p><b>Cible proposée:</b> dans au moins 15 nouveaux pays d'ici 2017 (5 nouveaux en 2013, 10 en 2015 et 15 en 2017)</p> <p><b>Référence:</b> à définir</p>

**Résultats de développement - Objectif 6 : un ensemble complet de normes, politiques et standards mondiaux sur l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes est en place de façon dynamique, répond aux problèmes, aux difficultés et aux opportunités qui surgissent et constitue un socle solide pour l'action des gouvernements et autres parties prenantes de tous niveaux.**

Résultats	Indicateurs et cibles proposées
6.1 Une politique et un cadre normatif mondiaux pour l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes est réaffirmé, renforcé et approfondi.	<p>Pourcentage de recommandations (sur les difficultés qui subsistent pour la mise en œuvre de la Plateforme pour l'action) contenues dans les rapports du Secrétaire Général et prises en compte dans les Conclusions adoptées par la CSW.</p> <p><b>Cible proposée:</b> d'ici 2017, 50 % des recommandations contenues dans les rapports du Secrétaire Général sont reprises par les Conclusions adoptées par la CSW.</p> <p><b>Référence:</b> à définir fin 2011</p> <p>Nombre de recommandations d'actions de ECOSOC sur l'intégration d'une perspective de genre. <b>Cible proposée:</b> Les résultats de la Revue Ministérielle Annuelle (RMA) témoignent nettement d'une perspective de genre.</p> <p><b>Référence:</b> à définir fin 2011</p> <p>Nombre de recommandations d'actions de l'Assemblée Générale pour le suivi de la FWCW. <b>Cible proposée:</b> résolutions qui concernent spécifiquement le genre des second et troisième comités de l'Assemblée Générale en reprenant des recommandations des rapports du SG.</p> <p><b>Référence:</b> à définir fin 2011</p>
6.2 Accroissement du degré auquel la politique sectorielle et les cadres normatifs mondiaux	Proportion de résolutions et de décisions des commissions fonctionnelles du Conseil Économique et Social intégrant une perspective d'égalité des sexes et d'habilitation des

Résultats	Indicateurs et cibles proposées
<p>renvoient aux perspectives d'égalité des sexes et d'habilitation des femmes.</p>	<p>femmes.  <b>Cible proposée:</b> d'ici 2017, 50 % des résolutions comportent une perspective de genre.  <b>Référence:</b> à définir fin 2011</p> <p>Nombre de recommandations d'actions de suivi du Conseil de Sécurité pour la mise en œuvre de sa résolution 1325 (2000).  <b>Cible proposée:</b> à définir fin 2011  <b>Référence:</b> à définir fin 2011</p> <p>Résultats de processus normatifs intergouvernementaux mondiaux clés qui traduisent une perspective d'égalité des sexes et d'habilitation des femmes en incluant des recommandations concernant spécifiquement le genre.  <b>Cible proposée:</b> d'ici 2017, les processus normatifs intergouvernementaux mondiaux clés traduisent une perspective d'égalité des sexes et d'habilitation des femmes, en particulier Rio+ 20, les événements de OMD, le Forum mondial sur les migrations, CNUCED XIII et les discussions sur le changement climatique (COP 17).  <b>Référence:</b> à définir fin 2011</p>
<p>6.3 Le cadre normatif et politique mondial pour l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes est systématiquement pris en compte dans les travaux d'ONU-Femmes aux plans régionaux et nationaux et dans les domaines de préoccupations thématiques, tout en bénéficiant en retour de l'expérience de la mise en œuvre sur le terrain.</p>	<p>Augmentation du nombre de références aux instruments, normes et résolutions mondiaux de l'ONU qui soutiennent, traitent et encouragent l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes dans les programmes et documents de projets d'ONU-Femmes au niveau des pays.</p> <p><b>Objectifs proposés:</b> d'ici 2013, les nouveaux documents de programmes et projets au plan national comportent des énoncés de résultats se rapportant aux instruments, normes et résolutions mondiaux de l'ONU, d'ici 2013, les bureaux régionaux/nationaux de ONU-Femmes émettent des rapports sur la contribution à la mise en œuvre des conclusions adoptées par la CSW.  <b>Référence:</b> à définir fin 2011</p> <p>Les rapports d'ONU-Femmes aux organes intergouvernementaux rendent compte des expériences nationales de mise en œuvre des instruments, normes et résolutions mondiaux  <b>Objectifs proposés:</b> d'ici 2012, les rapports de ONU-Femmes aux organes intergouvernementaux rendent compte des expériences nationales de mise en œuvre des instruments, normes et résolutions mondiaux  <b>Référence:</b> à définir fin 2011</p>